

Cher adhérent,

Le Pôle Développement Durable de l'UE 35 a ainsi pour objectif **d'informer et de sensibiliser les entreprises en matière de santé sécurité au travail.**

Dans ce cadre, une **session de formation « Correspondant Sécurité »** vous est proposée en 2021 :

Format 4 jours : 14 et 15 avril, 23 et 24 juin 2021 en Webinaire

Cette formation a pour objectif d'apporter **une base réglementaire et technique aux participants** afin qu'ils soient en mesure **d'évaluer la situation de l'entreprise vis à vis de la sécurité au travail**, et d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

C'est également un lieu d'échange enrichissant entre les participants (Cadres Dirigeants, Responsable production, sécurité, qualité, environnement...), souvent issus d'activités très diverses.

N'hésitez plus, inscrivez-vous !

FORMATION CORRESPONDANT SÉCURITÉ

Objectifs

Objectifs généraux :

Apporter une base réglementaire et technique aux participants afin qu'ils soient en mesure d'évaluer la situation de leur entreprise vis à vis de la santé-sécurité des salariés. Apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

Compétences visées :

Obtenir des compétences en matière de santé sécurité au travail.

Public et pré-requis

- **Profil du stagiaire** : toute personne en charge partiellement ou totalement des questions de santé sécurité au travail
- **Prérequis** : aucun

Formateurs

Emmanuelle BROCCHI, Responsable Pôle Développement Durable de l'UE35 – Eco conseillère – Auditrice certifiée ISO 14001 par ICAE

Formation CORRESPONDANT SÉCURITÉ

Programme du 1^{er} jour

8h45 : Accueil des participants

9h00 : Introduction

9h15 : Correspondant Sécurité

- ✓ Enjeux de la fonction
- ✓ Rôle au sein de l'entreprise

Connaître les principes généraux de prévention

- ✓ Définitions
- ✓ Principes généraux de prévention
- ✓ Principes d'une démarche de prévention
- ✓ Indicateurs clés de la santé-sécurité au travail

Identifier la réglementation applicable

- ✓ Sources d'information
- ✓ Identification des textes applicables
- ✓ Utiliser la jurisprudence
- ✓ Mettre en place sa veille réglementaire

Connaître les responsabilités

- ✓ Responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise et sanctions
- ✓ La délégation de pouvoirs
- ✓ Droit d'alerte et de retrait – notion de danger grave et imminent

Connaître le rôle des principaux acteurs internes

- ✓ Dirigeant
- ✓ Responsable sécurité
- ✓ Responsable des ressources humaines
- ✓ Instances représentatives
- ✓ Encadrement intermédiaire
- ✓ Salariés

Connaître le rôle des principaux acteurs externes

- ✓ Médecine du travail
- ✓ CARSAT
- ✓ Inspection du travail
- ✓ Autres acteurs

12h30 Déjeuner

13h30 Construire et exploiter l'évaluation des risques professionnels

- ✓ Document unique : méthodologie, outils existants

16h30 : Etablir un programme de prévention

- ✓ Identification des actions d'amélioration
- ✓ Mise en œuvre et évaluation
- ✓ Mise à jour du document unique
- ✓ Définition d'indicateurs pertinents

17h30 : Fin

Formation CORRESPONDANT SÉCURITÉ

Programme du 2^{ème} jour

8h45 Accueil des participants

9h00 : Zoom sur les différents risques professionnels

- ✓ **Risques physiques**
 - ✓ Manutentions manuelles
 - ✓ Bruit
 - ✓ Vibrations
 - ✓ Champs électromagnétiques
- ✓ **Risques mécaniques**
 - ✓ Consignations
 - ✓ Machines
- ✓ **Risque routier**

12h30 : Déjeuner

13h30 : Zoom sur les différents risques professionnels

- ✓ **Risque chimique**
 - ✓ Classification, étiquetage
 - ✓ FDS
 - ✓ Evaluation du risque chimique
 - ✓ Contrôle des VLEP
 - ✓ Eléments de prévention
- ✓ **Risques psychosociaux**
 - ✓ Définitions
 - ✓ Indicateurs
 - ✓ Outils d'évaluation

17h30 : Fin

Formation CORRESPONDANT SÉCURITÉ

Programme du 3^{ème} jour

8h45 Accueil des participants

9h00 : Zoom sur les différents risques professionnels

- ✓ **Risques biologiques**
 - ✓ Sources
 - ✓ Réglementation
- ✓ **Risque incendie**
 - ✓ Formation
 - ✓ Règles APSAD
- ✓ **Risque atmosphères explosives (ATEX)**
 - ✓ Réglementation
 - ✓ DRPCE

- ✓ **Risques liés à la Conception des lieux de travail**
 - ✓ Circulation/ manutentions
 - ✓ Chutes de hauteur
 - ✓ Evacuation
 - ✓ Ventilation
 - ✓ Accès PMR
- ✓ **Addictions**

12h30 : Déjeuner

13h30 : L'évaluation des risques professionnels liés à la pénibilité

- ✓ Facteurs de Pénibilité et évaluation
- ✓ Déclaration et réparation
- ✓ Eléments de prévention

16h30 : Connaitre les obligations en matière d'accident du travail

- ✓ Accidents du travail, accidents de mission/trajet et maladies professionnelles
- ✓ Enregistrement des accidents et presque accidents
- ✓ Déclaration et suivi de l'accident de travail
- ✓ Analyse de l'accident (arbre des causes)
- ✓ Prise en compte des facteurs humains
- ✓ Principes de la tarification AT/MP

17h30 : Fin

Formation CORRESPONDANT SÉCURITÉ

Programme du 4^{ème} jour

8h45 Accueil des participants

9h00 : Appliquer les obligations administratives et périodiques

- ✓ Accueil sécurité
- ✓ Registres et affichages obligatoires
- ✓ Contrôles et vérifications périodiques
- ✓ Formations
- ✓ Consignes de travail et règlement intérieur
- ✓ Entreprises extérieures (sous-traitants et plan de prévention – transporteurs et protocole de sécurité)
- ✓ Les autorisations d'accès
- ✓ Les habilitations
- ✓

12h30 : Déjeuner

13h30 : Comment sensibiliser et former le personnel :

- ✓ Outils
- ✓ Visite de sécurité

- ✓ Travailler sur le comportement des personnels
- ✓ Audits internes

16h30 : Les normes volontaires en SST

- ✓ OHSAS 18001 – ISO 45000 – MASE

17h00 : EVALUATION (QCM)

17h30 : Fin

MODALITÉS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION - FORMATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 35 09028 35 auprès du préfet de la région de Bretagne

CONVENTION DE FORMATION

Elle est envoyée avec la confirmation d'inscription au responsable de l'inscription, après réception de ce bulletin.

ATTESTATION DE STAGE/DE FORMATION

L'attestation de stage est adressée à l'issue de chaque stage, avec votre facture. L'attestation de formation est transmise au participant.

ANNULATION – ABANDON

Toute annulation doit être notifiée **par écrit** et nous parvenir au moins 8 jours avant le début du stage. Pour toute annulation effectuée moins de 8 jours avant le début du stage, l'UE

35 facturera un dédit de 50 % du prix du stage, montant non imputable sur votre budget de formation. Tout stage commencé est dû en totalité.

COÛTS

Entreprise adhérente

1800 € net de taxe / 4 jours / participant
Ce coût intègre les supports de formation

Entreprise non-adhérente

2200 € net de taxe / 4 jours / participant
Ce coût intègre les supports de formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Partage d'expériences ou de pratiques tirées du quotidien des participants et complété par l'apport pratique et théorique du formateur. Les présentations sous format PDF seront envoyées par mail aux participants après la formation. Les intervenants possèdent l'expérience de l'entreprise, un savoir-faire pédagogique et une expertise du sujet traité.

LIEU

La formation se déroulera en Webinaire, les 14 et 15 avril, 23 et 24 juin 2021
De 9H00 à 17H30

INSCRIPTIONS

Compléter un formulaire d'inscription par personne et par formation.

Retourner avec votre règlement à UE35,
2 allée du Bâtiment, BP 71657, 35016 Rennes
Cédex ou par mail laura.lebon@ue35.fr



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION FORMATION

Thème Date/2021

ENTREPRISE

Raison sociale

N° et rue

Code postal

Ville

N°Siret

Code NAF

Tél. Standard

Fax Standard

Responsable formation

NOM

Prénom

Fonction

Tél. direct

Courriel direct

Participant à la formation

NOM

Prénom

Fonction

Tél. direct

Courriel direct

À REMPLIR impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société)

Personne à contacter Tél.

N° du dossier pris en charge Code Stage.....

N° et rue

Code postal - Ville

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- **COÛT DE LA FORMATION (SUPPORTS INCLUS) : 1800 € NET DE TAXE POUR 4 JOURNÉES PAR PARTICIPANT/ADHÉRENT – 2200 € / NON ADHÉRENT.** Règlement à réception de la facture.
 - Ci-joint un chèque n°..... Sur à l'ordre de l'UE35.
 - Règlement effectué par l'organisme collecteur indiqué ci-dessus.
 - Envoyer la facture en exemplaires à l'adresse suivante (*si différente de celle de la société ou de l'organisme collecteur*)
 - Nom.....
 - N° et rue
 - Code postal Ville
 - Ci-joint un chèque n°..... Sur à l'ordre de l'UE35.
- Fait à Le

Nom du signataire	Cachet commercial
Fonction	
.....Signature	

Convention de formation : Elle est envoyée avec la confirmation d'inscription au responsable de l'inscription, dès réception de ce bulletin.

Attestation de suivi de stage : Elle vous est adressée à l'issue de chaque stage, avec votre facture.

Annulation et abandon : Toute annulation doit être notifiée **par écrit** et parvenir au moins 8 jours avant le début du stage. Pour toute annulation effectuée moins de 8 jours avant le début du stage, l'UE 35 facturera un dédit de 50 % du prix du stage, montant non imputable sur votre budget de formation. Tout stage commencé est dû en totalité.